

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Réduction de la liste des priorités en agriculture pour la CM12

Lors des premières réunions du groupe de négociation sur l'agriculture, les Membres ont tenu des discussions engagées sur le texte du président – l'ambassadeur Deep Ford (Guyana) – présenté à la fin juillet.

Ce texte a été distribué dans le but de cibler les « résultats atteignables » à la 12^e conférence ministérielle (CM12) de l'OMC, qui aura lieu en juin 2020 au Kazakhstan. L'objectif, cet automne, est d'axer le débat sur les quelques enjeux qui ont le plus de chances de mener à un consensus à Nur-Sultan.

Il est essentiel de cibler ces éléments si les Membres veulent reproduire le succès de la CM9 à Bali en 2013 (l'administration des CT constamment sous-utilisés; la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire) et de la CM10 à Nairobi en 2015, où les Membres avaient convenu d'éliminer les subventions à l'exportation. Les Sessions extraordinaires du Comité de l'agriculture des 26 et 27 septembre ont principalement porté sur trois éléments du rapport du président, soit le soutien interne, l'accès aux marchés et le coton.

Soutien interne

La principale divergence dans le sujet du soutien interne – qui est considéré comme la priorité absolue pour la CM12 par la grande majorité des Membres – demeure le point de départ des négociations. Pour l'Union européenne (UE), soumettre à des disciplines le soutien ayant le plus d'effets de distorsion des échanges en plafonnant la MGS (mesure globale de soutien) et le soutien *de minimis* (niveaux minimaux de soutien interne permis même s'il a des effets de distorsion des échanges – jusqu'à 5 % de la valeur de production pour les pays développés, 10 % pour les

pays en développement) devrait être le principal objectif des pourparlers. Et cela parce que la Commission européenne veut garder intactes les catégories bleue et verte étant donné leur importance dans la réforme en cours de son secteur agricole.

Entre-temps, selon la Chine et l'Inde, puisque le soutien *de minimis* joue un rôle vital pour les petits producteurs des pays en développement, les Membres devraient d'abord envisager l'élimination de la MGS seulement. Ces deux pays souhaitent également préserver l'article 6.2 (catégorie développement) dans le cadre de la disposition sur le traitement spécial et différencié.

Pour les États-Unis, la première étape devrait être d'accroître la transparence. Le meilleur moyen de parvenir à un résultat à la CM12 serait d'effectuer davantage d'analyses techniques avec des données et des renseignements à jour, car cela permettrait aux Membres de mieux comprendre les défis auxquels font face les producteurs, ont souligné les États-Unis.

Accès aux marchés

Les points de vue sur l'accès aux marchés pourraient également être divisés en deux catégories, selon les représentants officiels : ceux (l'UE et le groupe africain) qui pensent qu'il est irréaliste d'aborder les enjeux d'accès aux marchés étant donné leur complexité et le peu de temps disponible pour parvenir à un résultat significatif, et ceux qui soutiennent que l'accès aux marchés est d'une importance primordiale et qu'il ne devrait pas être négligé (les États-Unis et les pays membres au titre de l'article 12 qui se sont joints à l'OMC après 1995).

Les États-Unis ont présenté plusieurs documents techniques sur l'accès aux marchés, appelant à une réduction tarifaire et à une plus grande ouverture des marchés pour aider « les producteurs à obtenir de meilleurs prix pour leurs produits » et à augmenter leur production. Ils invitent les Membres à mettre à jour leurs renseignements, à étudier les modalités pour la réduction tarifaire et à travailler vers l'atteinte de résultats futurs, a affirmé un représentant officiel du commerce basé à Genève.

L'UE, quant à elle, ne considère pas l'accès aux marchés comme une priorité pour l'instant. De nombreux éléments de ce pilier – comme la simplification des tarifs et la réattribution des CT – sont délicats sur le plan politique, a souligné la Commission. Leur inclusion à la liste des livrables potentiels de la CM12 réduirait les chances de parvenir à un résultat au Kazakhstan, a affirmé l'UE.

Le Canada, quant à lui, a déconseillé aux Membres de faire de la simplification des tarifs une priorité pour Nur-Sultan étant donné la complexité du sujet, qui exigera une très longue discussion sur la formule et les liens qui existent dans le pilier de l'accès aux marchés. Étant donné ces difficultés avérées, un résultat

équilibré pourrait être préférable, a affirmé le Canada, selon le représentant officiel.

D'autres pays comme la Suisse et le Japon continuent de lier les avancées sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles à l'amélioration de l'AMNA (accès aux marchés pour les produits non agricoles) et des services.

Prochaines étapes

Pour avoir une chance de parvenir à des résultats progressifs en agriculture d'ici la CM12, le soutien interne doit être abordé de manière équilibrée et ciblée, a déclaré l'ambassadeur Ford. De façon similaire, les Membres doivent cibler leur travail, sans quoi ils ne seront peut-être pas en mesure de parvenir à un quelconque accord au Kazakhstan si rien n'est convenu en agriculture, a ajouté le président.

Les États-Unis devraient présenter de nouvelles propositions sur l'accès aux marchés dans les semaines à venir. La prochaine Session extraordinaire du Comité de l'agriculture est prévue à la fin octobre (28-29 octobre).

Genève en bref est publié une fois par mois par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs d'œufs du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement en matière d'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

